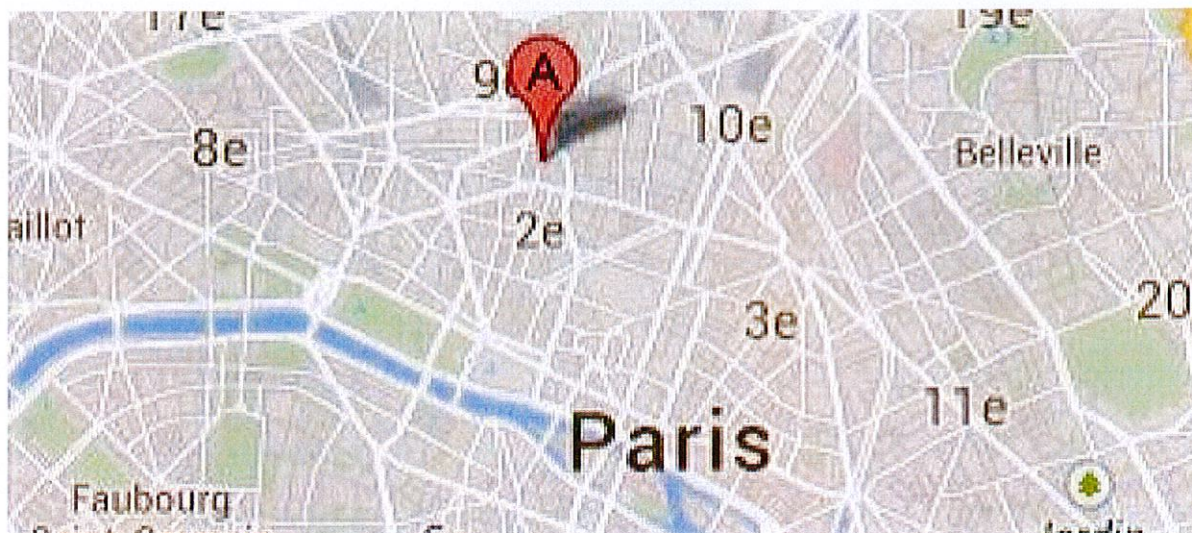




Drouot : deux commissaires-priseurs et un marchand suspendus

Céline Carez | Publié le 28.01.2014, 12h52 | Mise à jour : 13h17



Grand ménage à Drouot. Le Conseil des ventes volontaires - les gendarmes du marché de l'art - vient d'épingler un grand marchand et deux commissaires-priseurs. Camille Burgi, marchand établi à Drouot sous le nom d'Europ Auction, rue Rossini (IXe), spécialiste du XVIIIe, est suspendu 9 mois pour 7 chefs d'accusation. Les deux commissaires-priseurs qui officiaient pour ses ventes aux enchères ont été également suspendus 3 mois.

La décision disciplinaire, rarissime dans ce milieu feutré, fait suite à des plaintes. Elle devrait être publiée dans les heures qui suivent sur le site du Conseil des ventes.

Parmi les chefs d'accusation, on leur reproche d'avoir vendu des biens leur appartenant sans en informer le public - ce qui est illégal -, de ne pas avoir réglé le vendeur après la vente dans le délai réglementaire des deux mois, d'organiser des ventes fictives à des fins publicitaires...

Décision «injuste et démesurée»

Camille Burgi estime que cette décision est «injuste et démesurée». Et pointe la conséquence : «Le licenciement «dramatique de mes 14 salariés». Le marchand s'étonne : «Personne à Drouot ne signe ses PV ! Le patron d'Europ Auction estime que «dans cette histoire, personne n'a été lésé. Je n'ai pas vendu de faux tableaux !»

D'autres commissaires-priseurs sont dans le collimateur du conseil des ventes et du parquet de Paris... Les gendarmes du marché de l'art mettent en garde contre ces violations. Un recueil des obligations déontologiques a été mis en ligne pour les marchands et les commissaires-priseurs de Drouot et d'ailleurs...

LeParisien.fr

À LA UNE: